

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 70-2025

**en date du 23 décembre 2025
portant sur l'achat de panneaux village étoilé**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de SEDI Equipement 35 chemin de St Genies 30700 UZES pour l'achat de panneaux village étoilé pour un montant de 842.00 € HT.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 23 décembre 2025

Pierre HACHIN
Maire

